



Orientations 2019

1- Éléments de contexte

La politique de l'emploi et de l'insertion est une priorité nationale et européenne dans laquelle s'inscrivent les partenaires du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi de l'Auxerrois.

Les départements contribuent à cette priorité via leur Pacte Territorial d'Insertion.

Les collectivités locales sont aussi largement incitées à élaborer des projets favorisant la dynamique de territoires. En zone urbaine, la politique de la ville permet ainsi de mobiliser tous les acteurs dans la perspective d'un développement local intégré.

Dans ce cadre, les PLIE constituent un moyen privilégié pour définir et conduire une politique territoriale en matière d'emploi et d'insertion à l'égard des publics en difficulté ou menacés d'exclusion.

Grâce à une organisation spécifique et à la mise en synergie de nombreux partenariats, il vise à leurs proposer une démarche fortement accompagnée de retour à l'activité ou vers l'emploi.

L'Etat, le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, le Conseil Départemental de l'Yonne, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre ont décidé de contribuer à la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Auxerrois dans le cadre d'un protocole d'accord. ENEDIS a rejoint cette initiative et est actuellement financeur de certaines actions du PLIE.

Ce plan permet d'harmoniser les initiatives développées en faveur de l'insertion et de la prévention de l'exclusion des publics en difficulté, dans le cadre d'un contrat d'objectifs concerté et pluriannuel :

- en mobilisant les ressources et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs
- en garantissant auprès des financeurs la bonne fin des actions et la régularité de l'utilisation des financements
- en développant tous les partenariats nécessaires à la prise en compte de la dimension sociale et professionnelle dans les différentes actions menées au titre de la politique de la ville

– en s’articulant avec les autres politiques de droit commun
L’objectif est de favoriser le retour à l’emploi des participants.

2- Objectifs du PLIE de l’Auxerrois

- Mobiliser et renforcer le partenariat avec les acteurs locaux de l’emploi et de l’insertion
- Organiser l’accompagnement individuel et renforcé
- Proposer des étapes de parcours permettant l’intégration dans l’emploi durable ou dans la formation d’au moins 50% des personnes entrées dans le PLIE

3- Les publics

Aujourd’hui, la typologie du public est la suivante* :

- ✓ 65 % des participants du PLIE ont entre 26 et 45 ans et plus d’un tiers ont 45 ans et plus
- ✓ 72% sont des femmes
- ✓ 40 % sont allocataires du RSA
- ✓ 86 % ont un niveau inférieur ou égal à un niveau V ou un diplôme étranger
- ✓ 50% des personnes n’ont pas de permis
- ✓ 40% des personnes sont nées à l’étranger
- ✓ 16% sont reconnus travailleurs handicapés

*Selon les données de février 2018

4- Les axes de travail du PLIE de l’Auxerrois

En 2018, le PLIE souhaite travailler sur 4 axes avec les partenaires du territoire :

- ❖ Axe 1 : L’élaboration du projet professionnel
 - Par des bilans de compétences
 - Par des actions pour élargir son champ professionnel
 - Par des actions de prise de conscience de ses atouts professionnels
 - Par des visites de partenaires
- ❖ Axe 2 : L’apprentissage ou le réapprentissage des codes du travail
 - Par la mobilisation et l’utilisation des chantiers d’insertion
 - Par des immersions en emploi
 - Par des ateliers de techniques et recherche d’emploi
 - Par des ateliers sur les codes de l’entreprise

- Par les ateliers d'échange métiers
- Par des visites d'entreprise et des interventions d'employeurs
- Par des simulations d'entretiens
- Par des ateliers spécifiques sur la connaissance de l'entreprise et de ses outils (qu'est-ce que le marché caché, comment parler à un employeur, qu'est-ce qu'une fiche de paye, qu'un contrat ...)

❖ Axe 3 : La levée des freins à l'emploi

- Par des ateliers mobilité et la mise en place d'aide à l'accès au permis de conduire
- Par des actions de remise en confiance telle que l'action de développement personnel, tapis rouge pour l'emploi ou coiffeurs de l'espoir
- Par des actions concernant la gestion du stress et les blocages psychologiques
- Par des ateliers informatiques

❖ Axe 4 : L'accès aux métiers en tension directement accessibles aux personnes peu qualifiées

Cette année, 3 secteurs seront privilégiés :

- Les métiers de l'industrie
- Les services à la personne et spécifiquement les métiers de l'hygiène
- Les métiers de bouche

Ces thématiques seront abordées en mobilisant en priorité le droit commun et en apportant des actions spécifiques quand elles ne sont pas déjà existantes sur le territoire (visites d'entreprises, actions de découverte, rencontres employeurs, aides au maintien en formation...).

Certaines actions sont réalisées en interne ; Les axes de travail ouverts à l'appel à projet seront donc :

- **Des bilans de compétences courts adaptés à un public peu autonome et ne maîtrisant pas forcément l'écrit.**
- **L'intégration des codes de l'entreprise y compris à travers des immersions en emploi (ACI)**
- **Les actions favorisant le développement de la confiance et de l'image de soi**
- **Les actions favorisant la mobilité**
- **Les actions de découverte des métiers en tension**

De plus, le PLIE pourra soutenir, en fonction de ses possibilités, **certains projets innovants** visant à l'accès à l'emploi du public en difficulté d'insertion professionnelle.

A l'inverse, aucune action d'accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel ne sera étudiée.

5 - Modalités de dépôt des projets

Nous vous invitons, en tant qu'acteurs locaux de l'emploi, à nous proposer vos projets s'inscrivant dans cet esprit, en tenant compte des indications et en intégrant la logique de parcours d'insertion professionnelle.

Pour tous les projets proposés, le dossier doit comporter :

- Le projet complet de l'opération (document Word)
- Les documents permettant la constitution ou la mise à jour du dossier permanent (statuts, listes des membres, RIB...)

Tous les documents sont téléchargeables sur le site internet mdeauxerrois.com espace partenaires code mde89.

Pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion, le document du dialogue de gestion + une page concernant les modalités d'organisation avec le PLIE et son financement pourront remplacer le premier document.

Au terme de l'appel à projets, les bénéficiaires retenus pour la mise en œuvre d'une opération doivent répondre aux obligations du PLIE, notamment celle de donner les éléments nécessaires à la vérification de l'utilisation des fonds versés.

L'organisme devra fournir une situation budgétaire et un bilan quantitatif à la fin de l'action.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS :

19 décembre 2018

Dossier à envoyer par voie postale ou par courrier électronique à :

Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Auxerrois

PLIE de l'Auxerrois

A l'attention de Adeline BACHELLERIE

8 avenue Delacroix

89 000 Auxerre

ou

À l'adresse courriel suivante :

abachellerie-plieauxerre@mdeauxerrois.com

1 exemplaire version papier ou 1 exemplaire par courriel scanné et signé